

LA Carte Avantage



Pour que votre famille bénéficie de prix réduits
sur les services proposés par la ville d'Evian.

Plus de renseignements sur :
Notre site internet : <https://ville-evian.fr>
Nos réseaux sociaux : <https://www.facebook.com/EvianVille>



La **carte Avantage** permet aux habitants de la ville d'Evian d'avoir accès facilement et avec des prix réduits aux **différents services publics de la ville**.



Quels sont les différents services publics de la ville ?

- Les restaurants scolaires.
- La garderie scolaire (accueil périscolaire municipal).
- Le transport scolaire.
- Le conservatoire de musique.
- L'abonnement au transport urbain.
- Les expositions du Palais Lumière.
- La piscine
- Les animations proposées aux retraités.
- Les associations des enfants entre 3 et 16 ans.
- La médiathèque.

Comment je dois faire pour avoir la Carte Avantage ?

Il faut créer un dossier en allant au **CCAS** :

<p>Sans rendez-vous, uniquement le matin</p> <p> Du mercredi 28 août au lundi 30 septembre</p> <p> De 9h à 11h30</p> <p> à l'adresse : 2, ruelle du Nant d'Enfer.</p>	<p></p> <p>Sur rendez vous du 1^{er} octobre au 29 novembre 2024 (dernier délai)</p>
--	--

Pour créer le dossier, qu'est-ce que je dois apporter ?

- **Un justificatif de domicile** (document où il y a votre adresse).
- **La dernière attestation de paiement CAF** ou l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 et si besoin, les allocations familiales perçues en Suisse.
- **Une « vraie » photo d'identité** de chaque bénéficiaire avec nom et prénom au dos.



Ce document a été réalisé en facile à lire et à comprendre par Mme Lavigne Delville chargée de mission UDAPEI et les experts de la Villa Arpin de l'APEI.
© European Easy-to-Read Logo: Inclusion Europe
Plus d'informations sur www.inclusion-europe.org

Besoin d'informations ?
Contacter nous au : 04 50 74 32 60
Ou sur carte-avantage@ville-evian.fr